

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

DÉCISION DU MAIRE N° 61/2026

Marchés publics : 1.1.9 – Réparation de la tondeuse frontale Husqvarna P 520 D

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la délibération n°05/2026 du Conseil municipal du 26 mars 2026 portant élection de Monsieur Bernard DELBRUEL en qualité de Maire de la commune,
- Vu la délibération n° 13/2026 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant délégation d'attributions au Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'ordre de réparation n° 26090311 en date du 14 août 2026, établi par la société FOURNIALS MOTOCULTURE, relatif à la réparation de la tondeuse frontale HUSQVARNA P 520 D (n° de série 201443900001) appartenant à la commune,
- Considérant qu'il convient de procéder à la réparation de ce matériel, affecté à l'entretien des espaces verts communaux, afin d'en assurer la remise en état de fonctionnement,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer l'ordre de réparation n° 26090311 du 14 août 2026 établi par la société FOURNIALS MOTOCULTURE relatif à la réparation de la tondeuse frontale HUSQVARNA P 520 D.

ARTICLE 2 : La prestation est attribuée à la société FOURNIALS MOTOCULTURE pour la réalisation des prestations suivantes :

- fourniture et pose d'un moteur KUBOTA neuf, garanti un an, avec dépose de l'ancien moteur, repose, démarrage, réglage et essais du nouveau moteur, ainsi que la fourniture des consommables divers nécessaires (liquide de refroidissement, huile, etc.) ?
- nettoyage, affûtage et contrôle général du matériel.

ARTICLE 3 : Le montant de la prestation est fixé à :

- 4 959,48 € HT ?
- 991,92 € de T.V.A. (taux de 20 %) ;

soit un montant total de 5 951,40 € TTC.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget principal de la commune de l'exercice 2026.

ARTICLE 6 : Monsieur le Responsable de l'administration générale et de la coordination des services, Madame la Responsable du service de gestion comptable d'Albi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 25 septembre 2026

**Le Maire,
Bernard DELBRUEL**

